

Vos questions / nos réponses

Interdit de jeux , mais...

Par [admin](#) Postée le 25/08/2013 15:42

Bonjour,

Je suis un joueur compulsif et j'ai arrété de jouer en 2006 .

J'étais devenu une vraie loque mais avec de l'aide, j'ai pu arrété.

Je me suis fais interdire de jeux en 2008 (malgré, l'aide j'avais fait une rechute) .

Oui, mais voilà ! il y à 2 ans, je me suis inscrits sur le site de La Française Des Jeux et depuis j'ai joué pas mal.

J'ai peur de retomber dans l'enfer du jeu comme en 2006.

Je tiens à préciser que seule La Française des Jeux à acceptée mon inscription, tous les autres sites de jeux agréés ont refusés.

J'aurais une petite question, La Française des jeux à t-elle une dérogation auprès de l'Etat pour accepter les interdits de jeux..

Merci de m'avoir lu.

Amialement

Mise en ligne le 27/08/2013

Bonjour,

La Française des Jeux, tout comme les autres sites de jeux d'argent en ligne, doit refuser l'inscription d'une personne interdite de jeu en France. Il est donc surprenant que vous ayez pu ouvrir un compte sur leur site.

Nous comprenons que le fait de jouer à nouveau, vous fasse craindre une éventuelle rechute. Nous vous invitons donc à réfléchir à la solution la plus "prudente" étant donné vos antécédents de jeu excessif.

Afin de faire le point sur votre situation, et d'envisager les possibilités qui s'offrent à vous, n'hésitez pas à nous appeler au 09 74 75 13 13 (Joueurs Info Service, appel anonyme et non surtaxé depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
